



CHARTRE DU PETIT LIEU, Espace de vie Enfance et Parentalité à Najac

Fondé en mars 2022, par l'association Les Petitous de Najac grâce au soutien de la Commune de Najac, Le Petit Lieu Espace de vie Enfance et Parentalité à Najac, est un lieu ouvert à toutes et tous désireux-ses de proposer des ateliers, rencontres, animations à destination des enfants de 0 à 17 ans et des actions de parentalité.

Le Petit Lieu est un espace de créativité où les enfants peuvent s'épanouir dans une ambiance libre, conviviale et respectueuse au travers d'ateliers éducatifs et artistiques animés par des professionnels. C'est aussi un lieu dédié à la parentalité, qui accompagne les familles dans leurs questionnements de parents et veille à renforcer le lien parents-enfants.

Le Petit Lieu est pensé comme un espace de partage et d'exploration, non seulement au profit des enfants accueillis, mais également pour les parents qui peuvent profiter d'un lieu d'échanges apaisés.

Le Petit Lieu se veut un lieu de vie chaleureux, ouvert aux familles dans un esprit d'inclusions sociale quels que soient l'âge, le sexe, le genre, la nationalité, le niveau social, le handicap... Les valeurs fondamentales défendues et qui fondent ses actions sont l'émancipation, la coopération, la solidarité, la justice, la liberté. L'enfant et sa famille sont considérés comme acteurs et non consommateurs.

LE PETIT LIEU c'est...
Une ambiance libre et conviviale
Un lieu où l'on apprend à grandir
Un espace d'échanges apaisés et de partage.

L'association Les Petitous de Najac s'engage à :

- Respecter et faire respecter les conditions d'hygiène, ainsi que les protocoles sanitaires en vigueur (s'il y a lieu).
- Veiller au nettoyage intégral des locaux 2 fois par mois.
- M'assurer que le matériel est en bon état et rangé.
- Assurer l'entretien des locaux (panne, casse...).
- Assurer le suivi administratif du fonctionnement du lieu (assurance, location, ménage, entretien...)
- Mettre à disposition des intervenants un jeu de clés dans la boîte à clés située en bas des escaliers du bâtiment.

Et pendant les ateliers des Petitous de Najac, les bénévoles de l'association s'engagent à :

- Encadrer les ateliers dans la bonne humeur, la bienveillance et le respect de chacun.
- Accueillir les familles et aider les intervenants pendant les activités.
- Respecter et faire respecter les conditions d'hygiène, ainsi que les protocoles sanitaires en vigueur (s'il y a lieu).
- Veiller à la sécurité des enfants.
- Participer au rangement du matériel et au nettoyage des locaux occupés.

En tant que PARTICIPANT à la vie du Petit Lieu, je m'engage à :

- Adhérer à l'association Les Petitous de Najac qui gère le lieu.
- M'impliquer à ma manière et selon mes moyens dans la vie du Petit Lieu et son développement : je peux amener des jus de fruits, du thé-café, des gâteaux à partager, des jouets, vêtements, livres que je n'utilise plus ou tout simplement parler du Petit Lieu autour de moi.
- Veiller à garder les locaux propres et le matériel rangé et en bon état.
- Pour le confort de tous, je ne crie pas, j'enlève mes chaussures en entrant, j'accroche mon manteau dans le couloir d'entrée.
- Être bienveillant et respectueux envers les bénévoles encadrants, les intervenants extérieurs ainsi que les autres parents et enfants présents.
- Je suis responsable de mon enfant et de son comportement lorsque je suis présent avec lui aux ateliers.
- Signaler immédiatement tout problème, conflit ou incident à un bénévole et/ou intervenant présent.

En tant qu' INTERVENANT (hors intervenants dans la cadre des Petitous de Najac), je m'engage à :

- Pour les intervenants qui proposent des activités moyennant une participation financière des familles : participer à l'entretien et au fonctionnement du Petit Lieu moyennant la somme de **5€ pour chaque utilisation du lieu** (De mars à aout 2022. Ce montant sera revu en septembre 2022
- Pour les personnes qui proposent des activités sans participation financière des familles : l'accès au Petit Lieu est gratuit. Un don pécunier ou d'autre nature (dons de denrées : café, thé, jus, papier toilette...) au bénéfice du Petit Lieu, est le bienvenu.
- Adhérer et signer une convention de partenariat avec l'association Les Petitous de Najac pour l'utilisation du lieu (si utilisation régulière du lieu c'est-à-dire plus de 6 fois dans l'année) où sera mentionnée le numéro SIRET et le nom de l'assurance.
- Produire une attestation d'assurance responsabilité locative.
- Pour ceux qui demandent une participation financière des familles, à demander une participation de :
 - **5€/enfant (tarif dégressif pour les fratries : 8€/2 enfants, 10€/3 enfants) pour des activités destinées aux enfants.**
 - **5€/famille pour les activités de parentalité.**Les familles sont libres de donner une participation plus élevée si elles souhaitent soutenir l'intervenant.
- Inscrire l'atelier proposé dans l'agenda partagé en ligne, afin de réserver la/les dates.
- Envoyer par courriel, au plus tard avant le **15 du mois** précédant son atelier : l'affiche de son atelier mentionnant l'intitulé de l'atelier, la tranche d'âge visée, les jours et horaires, son nom et sa profession, les logos (Association Les Petitous de Najac, Commune de Najac, CAF Aveyron, MSA, Réseau Parents Aveyron et autres possibles à venir). Si ce délai n'est pas respecté, la promotion ne pourra être mentionnée dans notre newsletter mensuelle.
- Gérer moi-même les inscriptions à ma/mes activités en communiquant mon courriel ou téléphone ou autre.
- Encadrer mes ateliers dans la bonne humeur, la bienveillance et le respect de chacun.
- Veiller à la sécurité des enfants.
- Respecter et faire respecter les conditions d'hygiène, ainsi que les protocoles sanitaires en vigueur (s'il y a lieu).
- Participer au rangement du matériel et au nettoyage des locaux occupés.
- Signaler à un membre de l'association Les Petitous de Najac tout problème, conflit ou incident qui pourrait mettre en jeu la responsabilité de l'association (atteinte physique d'un enfant ou parent, détérioration du matériel ou des lieux occupés, etc).
- Proposer mon aide et mes idées pour toute autre action extérieure (proposer un atelier ou animation lors d'événements partenaires, distribuer des flyers, etc).
- M'impliquer dans la vie du Petit Lieu et son développement par exemple en amenant des jus de fruits, du thé-café, des gâteaux à partager, et/ou parler du Petit Lieu autour de moi.

Le nombre d'intervenants, groupes, associations et professionnels souhaitant proposer des activités au Petit Lieu est limité. Les demandes doivent être motivées (profession et statut de l'intervenant, pertinence et qualité de la proposition, adéquation avec les valeurs de l'association) et sont soumises à l'approbation des Petitous de Najac, gestionnaire du lieu et sont susceptibles d'être réévaluées.

(Date, Nom et Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)